

FORMATION

Mobilité, réseaux et systèmes de transports,
infrastructures
Infrastructures et développement durable
Procédures et études
Mis à jour le 21/03/2025

Appréhender l'ensemble des procédures pour les projets d'infrastructures et élaborer leur planning

> CETTE FORMATION S'ADRESSE À

Des chefs de projet, chargés d'opération, techniciens des collectivités, établissements publics, syndicats mixtes, SEM, entreprises de travaux publics, bureaux d'études et sociétés de prestations liées aux phases amont des projets d'infrastructures de transport.

> PRÉ-REQUIS

Cette formation niveau 2 s'adresse à un public ayant impérativement eu une approche opérationnelle des projets et des procédures.

> INFORMATIONS PRATIQUES

Modalité : Présentiel
Durée : 3,00 jours

EN BREF

Les procédures administratives des projets d'infrastructures traversent une phase de profonde mutation, les dernières évolutions étant la loi biodiversité et - surtout - les réformes de l'évaluation environnementale et de la participation publique. Comment interpréter et appliquer la nouvelle réglementation ? Quelles sont, dans ce nouveau contexte, les procédures applicables à vos projets, les interlocuteurs à solliciter et les dossiers d'étude à produire ?

OBJECTIFS

IDENTIFIER l'ensemble des procédures applicables MAITRISER leur chaînage et les planifier DEFINIR les niveaux d'études requis pour chaque procédure

THÉMATIQUES

Organisation générale de la réglementation. Les études préalables à l'enquête publique : étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, les évaluations socio-économiques. L'élaboration concertée des projets d'infrastructures. L'autorisation environnementale, loi sur l'eau, dérogation espèces protégées. L'enquête publique et la maîtrise du foncier. La stratégie d'ordonnancement et l'articulation avec les études. Exercice d'identification et de planification sur un projet. Formation complémentaire : les personnes ayant participé à ce module et souhaitant approfondir la maîtrise des risques peuvent, après un délai minimum d'un an, suivre le niveau 3 : "Gestion des risques juridiques et réglementaires des projets d'infrastructure". Et pour tous ceux qui souhaitent disposer d'une expertise particulière sur une procédure ou une étude, des sessions dédiées leur sont proposées (concertation, mesures compensatoires, études d'impact, dérogation espèces protégées, Loi sur l'eau...).

PRINCIPES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

-Questionnaire d'autopositionnement (prérequis, expériences, attentes), fil rouge assuré par le coordinateur expert ou un référent de PFC, temps d'interaction avec le(s) expert(s) et les apprenants, apports théoriques et méthodologiques, illustrations concrètes, exemples d'application, étude de cas, quiz, retour d'expérience. Evaluation des connaissances : exemples d'application, étude de cas, quiz..

EVALUATION DES CONNAISSANCES

Exemples d'application, étude de cas, quiz...

COORDINATION

Dorothee PIC, Consultante - juriste, Si-Lex et Associés

Mustapha MAKHLOUFI, Chargé de mission Voirie et nouvelles mobilités,
DREAL PACA

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Journée	Introduction et présentation de la session.
Réglementation	Organisation générale de la réglementation. Présentation de la réglementation relative aux procédures applicables aux projets de transport.
Evaluation préalable des incidences	Piloter les études préalables à l'enquête publique : notions de projet et projet global, contenu et périmètre de l'étude d'impact, TVB (trame verte, trame bleue) Evaluations socio-économiques, étude préalable agricole.
Participation du public	Débat public, concertations du code de l'environnement et du code de l'urbanisme, concertation inter administrative.
Présentation étude de cas	- Définir les périmètres et objectif possibles du projet - Identifier les études, leur programmation et leurs objectifs - Elaborer la stratégie de concertation et de concertation inter administrative.
Journée Reconnaissance de l'intérêt général	Comprendre les différentes enquêtes publiques ou les différents types d'enquêtes, le déroulement des enquêtes, déclaration de projet, déclaration d'utilité publique, enquête publique unique. En quoi consiste la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et l'évaluation environnementale des mises en compatibilité.
L'Autorité Environnementale	Les attentes de l'AE suite à la réforme de l'évaluation environnementale. La procédure au cas par cas, le périmètre et le contenu de l'étude d'impact.
Protection de l'environnement et du cadre de vie	Organiser les procédures de prescriptions environnementales : l'autorisation environnementale et les procédures loi sur l'eau et ICPE.
Suite étude de cas	Analyser le projet et recenser les procédures préalables à l'enquête et la ou les enquêtes à réaliser.
Journée Protection de l'environnement et du cadre de vie (suite)	Les dérogations espèces protégées (CNP), le patrimoine historique, les autorisations d'urbanisme...
Maîtrise du foncier	Identifier le déroulement des procédures d'expropriations, mener l'archéologie préventive et intégrer l'aménagement foncier agricole et forestier à la maîtrise foncière du projet.
Stratégie d'ordonnancement	Comment ordonnancer son projet ? Rappel synthétique des principes et des outils de conduite de projet.
Etude de cas (suite)	Recenser les procédures après enquête. Proposer un ordonnancement des procédures, des études au travers du planning global de votre projet et au vu de son objectif.
	Conclusion et évaluation de la session.